

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 410 Jeudi 26 Novembre 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

Membres du BEX excusés : Peggy DICKENS, Anne-Laure VIARD, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances	<p>Dernier BEx distanciel de l'Olympiade : le jeudi 10 décembre à 18 h30,</p> <p>Présences en Assemblée Générale en région : 6 décembre Normandie, distanciel : Jean ZOUNGRANA</p> <p>En raison des nouvelles décisions gouvernementales entre le 1^{er} décembre et le 15 décembre 2020 et du souhait de protéger les délégués de chaque région ainsi les autres membres invités à l'AG, l'Assemblée Générale Fédérale Elective sera organisée en distanciel, le 12 décembre, sous le logiciel Teams. Les opérations de vote seront assurées par la société UBIQUS.</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Demande d'Agrément Hydrofun	<p>HYDROFUN est une SASU créée en 2017. Elle se situe en Occitanie à Prayols (09). La structure propose du raft, de la nage en eau vive, du canyoning, du slalom, du kayak en haute rivière, du SUP et de la randonnée en eau vive. En eau calme, les activités randonnées et SUP sont présentes.</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
2. Demande d'Agrément Freeraft	<p>FREERAFT est une entreprise individuelle créée en 2000. Elle se situe en Occitanie à Pierrefitte Nestalas (65). La structure propose du raft, du kayak en haute rivière et de la descente.</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>

<p>3. Demande d'Agrément Scubaore Plongée</p>	<p>SCUBAORE PLONGEE est une SARL unipersonnelle qui a été créée en 2002. Elle se situe à Pamandzi (Mayotte). La structure propose la pratique et l'enseignement de la plongée subaquatique ; des activités aquatiques et de la natation, du sauvetage aquatique, des activités nautiques.</p> <p>La structure aurait un projet de mise en place de BPJEPS CK avec la DJSCS Mayotte.</p> <p>Pas de retour de l'avis du CRCK, malgré un dossier transmis le 22/09/2020.</p> <p>Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>4. Demande d'Agrément Planète Kayak (22)</p>	<p>PLANETE KAYAK est une auto-entreprise qui a été créée en 2010. Cette structure se situe en Bretagne au Vieux Marché (22). Elle propose des formations, balades en mer à la journée/week-end ou encore des expéditions en Bretagne et dans plusieurs pays d'Europe. Les supports utilisés sont les kayaks de mer, SUP et Waveski. Les pratiques Pagaie Fit et Pagaie Santé sont disponibles.</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>5. Demande d'Agrément Secret River (04)</p>	<p>SECRET RIVER est une entreprise individuelle créée en 2017. Elle se situe en PACA à Castellane (04). La structure propose du raft, du kayak en haute rivière, de la randonnée en eau vive et du canyoning.</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>6. Demande d'Agrément Syndicat du Moyen Adour Landais (40)</p>	<p>Le SYNDICAT du MOYEN ADOUR LANDAIS est un syndicat de rivière qui a été créée en 1960. Il se situe à Mont de Marsan (40) et a pour but de gérer les cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Adour moyen landais.</p> <p>Le syndicat fait une demande d'agrément dans le cadre des Sentiers Nautiques.</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>7. Demande d'Affiliation 2021 Club Var Mer (06)</p>	<p>Le CLUB VAR MER est une association créée en 1940. Il était à l'origine un club de kayak et est devenu une école de voile de manière prédominante. Elle se situe en PACA à Saint Laurent du Var (06). Longtemps adhérent à la FFCK, le club n'avait pas poursuivi son affiliation depuis fin 2016 suite au départ du cadre bénévole en charge de la section kayak/pirogue.</p> <p>La structure propose de la randonnée en eau vive, du kayak polo, du SUP en eau calme et mer ainsi que de la randonnée en mer. Ils prévoient la mise en place d'une école de pagaie.</p> <p>La section Kayak est actuellement à nouveau en pleine expansion avec des animateurs motivés. Le Club Var Mer œuvre activement pour intégrer une</p>

	<p>section Kayak polo, avec des demandes pour autoriser l'installation d'un terrain.</p> <p>Le CRCK émet un avis favorable pour l'adhésion 2021.</p> <p>Le service accompagnement aux structures donne son accord, à cette demande.</p> <p>→ Validation de l’Affiliation pour 2021 de cette structure par le BEx,</p>
<p>8. Annexes Sprint, Marathon Paracanoë 2021</p>	<p>Propositions des nouvelles Annexes 2021 au Règlement Sportif Sprint, Marathon et Paracanoë.</p> <p>→ Approbation de ces Annexes par le BEx.</p>
<p>9. Règlement de la formation Guide Fédéral en 2021</p>	<p>Le diplôme de guide fédéral doit permettre à de futurs cadres d’encadrer tous types de publics loisir ; c’est à dire d’être capable de proposer des programmes de navigation adaptés aux attentes des pratiquants et au projet d’activité du club. A titre d’exemple, pour le kayak de mer, le guide sera capable de proposer une balade familiale en kayak de mer de 2h juste à côté du club, mais aussi une randonnée itinérante d’une semaine sur un site de pratique encore inconnu. La proposition est de centrer le diplôme de guide fédéral sur les activités les plus « traditionnelles » de nos clubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En eau vive : la descente de rivière sportive (jusqu’en cl IV), la haute rivière (cl V et VI), - En mer : randonnée itinérante en kayak de mer, - En eau calme : randonnée itinérante en canoë ou en kayak (de mer...). <p>Le diplôme de guide fédéral doit non seulement d’apporter des compétences spécifiques aux activités de loisir, notamment en matière de connaissance fine de leur milieu de pratique, de la maîtrise des paramètres à prendre en compte pour construire un programme de navigation, et il doit aussi former la relève en d’incitant des pratiquants à franchir le pas, et à assumer des nouvelles responsabilités au sein de leur club en devenant guide à leur tour.</p> <p>Les premières formations sont prévues en 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau Calme : début Vacances Avril, • Mer : Fin Vacances Avril, • Eau Vive : Début Juillet. <p>→ Approbation de ce Règlement par le BEx.</p>
<p>10. Règlement Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs</p>	<p>Sur proposition de la Direction Technique Nationale et de la Commission Nationale Enseignement Formation de la FFCK, il est proposé la création d’un diplôme fédéral « Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs » (MFPC).</p> <p>Le-la titulaire du MFPC a comme prérogatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D’encadrer les activités des sports de pagaie ; • De former du niveau Pagaie Couleur Blanche au niveau Pagaie Couleur Bleue dans le cadre de la méthode d’enseignement des sports de pagaie ; • De certifier les Pagaies Couleurs du niveau blanc au niveau bleu ; • D’assister une personne titulaire d’un diplôme de niveau supérieur dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> • D'assister, dans le-la cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur. <p>Pour le-la titulaire de l'option « eau calme, eau vive », le MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En eau calme et en piscine ; • En eau vive de classe II, passage de classe III isolé*. <p>Pour le-la titulaire de l'option « eau calme, mer », le MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En eau calme et en piscine ; • En mer jusqu'à vent de force 3 Beaufort et houle de 1 mètre sur le site d'évolution et jusqu'à un mille d'un abri. <p>Pour le-la titulaire de l'option « eau calme », (la nouveauté de ce règlement) le MFPC peut encadrer en autonomie les sports de pagaie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En eau calme et en piscine ; • Les prérogatives d'encadrement en Mer ou en Eau Vive sont déterminées en fonction de l'AMFPC précédemment effectué par le Moniteur EC. C'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Eau Vive classe 1 pour les moniteurs ayant obtenu un AMFPC EC-EV ○ Mer dans la zone de 300m, par vent de force 2 et sans houle significative pour les moniteurs ayant obtenu un AMFPC EC-Mer. <p>→ Approbation de ce Règlement par le BEx.</p>
<p>11. Action en justice</p>	<p>Un dépôt de plainte est en cours au regard de la campagne diffamatoire à l'encontre du Directeur Technique National et du Président Fédéral. Ce dépôt de plainte permettra d'en identifier les auteurs ainsi que ceux qui s'en sont fait les relais sur les réseaux sociaux, de même que les auteurs des diffusions par mail ayant exploité les bases de données fédérales de façon induite. Des actions en justice ainsi que des actions disciplinaires pourront alors être engagées.</p>
<p>12. Organisation des Plénières</p>	<p>Les Plénières Electives pour l'ensemble des Commissions Nationales ont été fixées au Samedi 16 Janvier 2021. Normalement, les plénières ont lieu en présentiel sur une journée. En cette année particulière avec la crise sanitaire, nous devons privilégier l'option faire ces plénières en distanciel. Les plénières se feront par TEAMS et les votes se feront par un outil extérieur = BALOTILO. Des tests de connexions seront organisés les jours précédents par commission. Une cellule de coordination sera organisée par le siège fédéral.</p> <p><u>31 Décembre 2020</u> – Date butoir pour le retour des Candidatures aux présidences et des mandats pour les délégués des Comités Régionaux. <u>04 Janvier 2021</u> – Diffusion des candidatures sur le site fédéral</p>

Organisation - Ordre du jour

09h00 – 09h30 : Intervention du Président Fédéral

09h30 – 10h00 : Connexion sur chaque plénière et Appel des délégués

10h00 – 12h30 : Plénières

CNA concernées : Course en Ligne – Marathon – Paracanoë / Slalom / Freestyle / Dragon Boat / CN Transversales : Médical / Loisirs

13h30 – 14h00 : Intervention du Président Fédéral

14h00 – 14h30 : Connexion sur chaque plénière et Appel des délégués

14h30 – 17h00 : Plénières

CNA concernées : Descente / Kayak Polo / Ocean racing – Va'a / Waveski-Surfing / CN Transversales : Enseignement Formation / Mini Pag / Comité Pagaie Santé / Espaces, Sites et Itinéraires de la Navigation Durable.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Mesures d'assouplissement sur le confinement, dès le 28 novembre 2020

La FFCK a réalisé un courrier à l'intention du Premier Ministre et de Madame la Ministre des sports et mobilisé les fédérations olympiques de sports nature afin de le co-signer pour soutenir la reprise des activités en plein air et notamment les activités nautiques.

Mesures d'assouplissement pour les activités nautiques, pour les jeunes avec la possibilité de revenir en club, pour des activités encadrées, le 28/11.

A partir de ce samedi 28 novembre prochain, il sera donc possible de :

- Sortir se promener, marcher, pratiquer une activité sportive individuelle de plein air dans un rayon de 20 km autour de son domicile et dans la limite d'une durée de 3 heures par jour. Il est possible de pratiquer cette activité individuelle dans l'espace public et dans un stade ou un terrain de sport découvert (ex : tennis, équitation, athlétisme, golf, course, marche...).
- Pratiquer des activités nautiques dans cette même limite des 20 km / 3 heures (y compris pêche). Pas d'accès en EAPS et ERP.
- Pratiquer une activité sportive extra-scolaire en club pour les mineurs (moins de 18 ans) mais uniquement individuelle et en extérieur dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé.

A partir du 15 décembre prochain :

- Fin du confinement mais instauration d'un couvre-feu partout en France de 21 heures à 7 heures du matin.
- Toutes les activités extra-scolaires pour les mineurs en intérieur et en extérieur pourront reprendre et se tenir aussi pendant la période des fêtes. Il s'agit des activités sportives pratiquées en club, selon les règles d'encadrement habituelles (bénévoles et salariés) mais dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé. Pas de limite de déplacement imposé (pas les 20 Km autour du domicile pour conduire l'enfant au club par exemple).

A partir du 20 janvier :

- Possibilité pour les adultes de reprendre une activité de sport collectif, de sport de contact en club en intérieur et en extérieur si l'évolution de la situation sanitaire le permet (si le nombre de contaminations reste sous la barre des 5 000 cas par jour).

La FFCK a rédigé un communiqué et mis à jour les doctrines sanitaires. Ceux-ci ont été diffusés par nos différents moyens de communication.

2. Bilan national PSF

Le secrétaire général représentait le Président fédéral, lors de la réunion bilan du PSF au niveau de l'Agence Nationale du Sport avec la présence du Président du CNOSF et de la Présidente du CPSF.

Au 20 octobre, est paru le dernier décret d'application de la Loi du 1^{er} août 2019 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs. Le 14/12/20 aura lieu le Conseil d'Administration de l'Agence pour le vote des budget 2021 et des critères d'intervention.

La part nationale (contrats de développement, appels à projets, Fonds d'aide à la production audiovisuelle) et part territoriale (projets sportifs fédéraux et projets sportifs territoriaux) est de 161,9 M€ complétée de 38,7 M€ pour les équipements sportifs et 12 M€ pour l'aisance aquatique.

Il était demandé aux fédérations de présenter et de mettre en place un projet sportif fédéral qui devait :

- o Satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés,
- o Comprendre un volet développement du sport handicap élaboré en lien avec les acteurs concernés pour les fédérations ayant reçu la délégation pour des para-sports au titre de l'article L. 131-14 du Code du sport,
- o Définir le rôle des structures intermédiaires, ligues régionales et comités départementaux dans l'atteinte des objectifs de développement.

Généralisation en 2020 du PSF suite à l'expérimentation en 2019, avec 77 fédérations et le CNOSF. Grande marge de manœuvre dans ce cadre laissée par l'Agence aux fédérations avec cependant 3 points de vigilance :

- o La part des crédits réservée aux clubs ; avec l'objectif de renforcer les liens entre les fédérations et leurs clubs en fléchissant davantage de crédits sur les clubs (cible à 50% aux clubs d'ici 2024),
- o La situation en Outre-mer avec une demande de prendre en compte les spécificités et/ou contraintes locales en Outre-mer et sanctuarisation des crédits attribués par territoire,
- o La garantie d'une attribution équitable aux associations quel que soit leur ressort géographique, en fonction de critères préalablement définis et partagés.

Structures	2019	2020	Delta
Clubs	20 655 637 €	25 939 389 €	+25,6%
Comités départementaux	20 835 724 €	19 662 768 €	-5,6%
Comités régionaux	18 236 788 €	17 722 520 €	-2,8%

Il n'a pas été défini de calendrier précis mais une note de service devrait être transmise en janvier, pour maintenir à la fin juin, la fin des dépôts des dossiers afin de pouvoir assurer le paiement des subventions au mois d'août.

L'année très spécifique avec un premier confinement au printemps suivi d'un deuxième confinement sur cette fin d'année entraine une forte chute du nombre de licences dans quasiment toutes les fédérations sportives. Une étude comparative a été faite au 31/10 par le CNOSF entre 2020 et 2019 avec des baisses de 44% pour la Lutte, 32% pour la Natation, 31% pour le Handball, 28% pour le Judo, 24% pour le Karaté, 20% pour le Badminton et 18% pour l'Athlétisme et le Tennis de Table. La baisse du canoë Kayak était de 11,6%. Il reste néanmoins à surveiller la reprise des licences en 2021 et le redémarrage de toutes les activités.

Evolution des licences au 24 novembre 2020 :

Evolution des titres	11/2019	11/2020	Delta
Licence Canoë + Adulte	19984	19018	-5%
Licence Canoë + Bleue Adulte	183	251	+37%
Licence Canoë + Bleue Jeune	32	53	+66%
Licence Canoë + Jeune	11150	10419	-7%
Licence Canoë Famille	465	348	-25%
Licence Canoë Pagaie Blanche	42019	34556	-18%
Licence Canoë Pagaie Couleur Adulte	551	583	+6%
Licence Canoë Pagaie Couleur Jeune	561	567	+1%
Licence Canoë Pass Jeune	1690	637	-62%
Total général Licences	76635	66432	-13%
Titres temporaires TEMPO	283900	271310	-3,8%

Nous avons 732 structures en 2019 et nous passons à 751 au 24/11/2020, sans comptabiliser les derniers membres agréés, lors de ce BEx (69 + 6 = 75).

Étiquettes de lignes	2019	2020
Membre affilié	691	682
Membre agréé	41	69
Total général	732	751

4. Pagaies Couleurs Jeunes

Le groupe de travail Pagaies Couleurs Jeunes s'est réuni pour la 3^{ème} fois le samedi 21 novembre, en présence notamment de la présidente de la Commission Mini Pag et du président de la CNEF.

Il a permis de partager l'avancée du projet qui est synthétisée de la manière suivante :

- Livraison du projet en avril 2021,
- Le référentiel de progression Pagaies Couleurs Jeunes est très abouti et doit encore être partagé mais correspond aux apports et attentes des membres du groupe de travail.
- Le personnage Tallulah est majoritairement approuvé.

Le budget voté et piloté 2020 prévoit la mise en place de ce projet.

Il est envisagé de produire le passeport dans un nombre d'éditions limitées pour que le test soit réalisé entre avril et juillet sur un nombre de clubs et d'écoles dédiés, afin de produire durant l'été 2021, les ajustements nécessaires à une production à plus grande échelle.

5. Mon Asso Facile

42 structures ont utilisé l'outil Mon Asso Facile (voir liste ci-dessous) dont :

- 34 ont activé le code promo et bénéficié d'un an de gratuité
- 8 sont en cours d'utilisation des 30 premiers jours d'essai

Une dizaine de clubs n'a pas souhaité donner suite à la période d'essai de 30 jours. Le service demande des informations complémentaires au partenaire pour avoir la liste des clubs et les raisons de la non-activation du code promo.

Déploiement solution Mon Asso Facile :

- Présentation aux agents de développement des territoires (CDCK et CRCK) lors de la formation – 24 novembre 2020
- Webinaire à destination des clubs prévu le 9 décembre 2020

Fin du BEX à 20 h 55

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral